

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :

12/06/2023

Date d'affichage :

23/06/2023

SÉANCE DU 19 JUIN 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf juin, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

**Membres présents : M. MICLO Guy – Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis - Mme FIMBEL Florence - Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin - M. HEIDET Sylvain - M. KARLE Jean - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - Mr TEREBUS Michel - Mme VENCK-MILLET Gabrielle**

**Absente excusée : Mme BLEICHER Mélanie a donné procuration à Mme CANAL Alexanne**

**Mr Francis COURBOT a été nommé secrétaire de séance**

**Objet de la délibération**

**N° 40**

**Réfection du calvaire sis au cimetière intercommunal de Rougegoutte Vescemont**

Le Maire informe le Conseil Municipal de Rougegoutte que le Maire de Vescemont nous a signifié son accord, en accord également avec Monsieur le Sénateur Cédric Perrin, **pour que cette croix du cimetière intercommunal de Rougegoutte/Vescemont soit déposée en urgence par souci de sécurité ; ce calvaire en effet menace de tomber, ce qui détruirait les monuments des tombes adjacentes.**

Le Maire présente au Conseil Municipal **les devis de deux entreprises :**

1. **EURL GIROT et Fils de Rougemont-le-Château** a présenté un devis pour remplacement du massif qui supporte la croix pour un montant de 15.600 € HT soit 18.720 € TTC.
2. **L'entreprise CASOLI Métallerie à Offemont** a présenté un devis pour la rénovation de la croix et du Christ pour un montant de 10.700 € HT soit 12.840 € TTC.

**Le Maire précise que ces deux devis ne sont et ne seront pas signés avant que le Conseil Départemental ne nous ait transmis en**

retour l'accusé réception de dépôt du dossier, puisque conjointement, nous sollicitons une subvention exceptionnelle pour la rénovation de ce calvaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. Demande que ce calvaire du cimetière intercommunal soit déposé en urgence pour éviter que les monuments funéraires voisins ne se trouvent brisés par le risque d'une chute probable ; cette dépose, qui devra être soignée, sera réalisée par le camion grue de l'entreprise GIROT et Fils avec l'entreprise CASOLI ;
2. La croix et le Christ sont fixés l'un à l'autre ; cet ensemble de fer et de fonte sera entreposé dans les ateliers de l'entreprise CASOLI, **pour réparation, traitement et facturation ultérieurs**, en accord avec les deux entreprises GIROT et Fils et CASOLI ;
3. Sollicite une subvention exceptionnelle du Conseil Départemental sur la base des devis actuels non signés ;
4. Présente le tableau de financement prévisionnel de cette opération à réaliser en 2024.

DEPENSES		RECETTES	
Girot & Fils	15.600,00 €	Subvention CD 60 %	15.780,00 €
Casoli Métallerie	10.700,00 €	Fonds propres :	
		4/5 <sup>ème</sup> Rougegoutte	8.416,00 €
		1/5 <sup>ème</sup> Vescemont	2.104,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>26.300,00 €</b>		<b>26.300,00 €</b>

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Guy MICLO

